

01.10.2023 31.12.2023

Exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses

Table des matières

- 1. Statistiques des assemblées générales analysées
 - 1.1 Analyses effectuées et positions de vote
 - 1.2 Répartition des positions de vote
 - 1.3 Recommandations de vote d'Ethos par catégorie de résolutions
- 2. Résumé des positions de vote
- 3. Analyses par société

Etabli le 08.01.2024

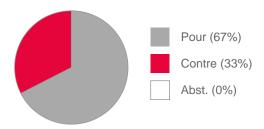


1. Statistiques des assemblées générales analysées

1.1 Analyses effectuées et positions de vote

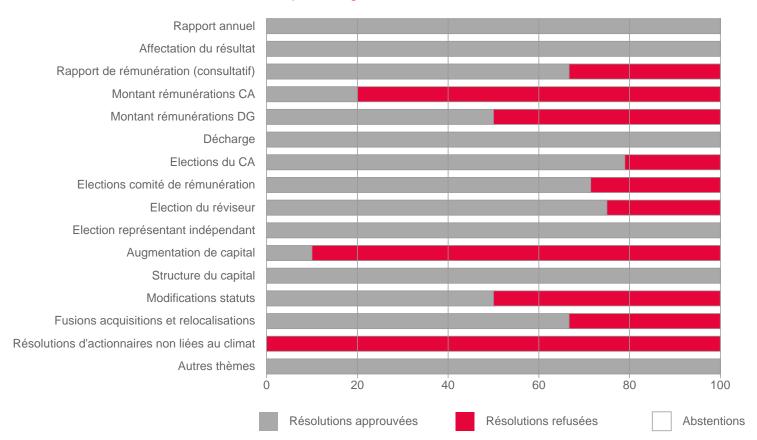
		I	Nombre de	résolutions	
	Nombre AG	Total	Pour	Contre	Abst.
Assemblées générales ordinaires	3	76	59	17	0
Assemblées générales extraordinaires	10	47	24	23	0
Total	13	123	83	40	0

1.2 Répartition des positions de vote



GEMINI

1.3 Recommandations de vote d'Ethos par catégorie de résolutions



	Résolutions a	oprouvées	Résolutions	refusées	Abs	stentions	Total
Rapport annuel	4	100 %	0	0 %	0	0 %	4
Affectation du résultat	5	100 %	0	0 %	0	0 %	5
Rapport de rémunération (consultatif)	2	67 %	1	33 %	0	0 %	3
Montant rémunérations CA	1	20 %	4	80 %	0	0 %	5
Montant rémunérations DG	3	50 %	3	50 %	0	0 %	6
Décharge	4	100 %	0	0 %	0	0 %	4
Elections du CA	30	79 %	8	21 %	0	0 %	38
Elections comité de rémunération	10	71 %	4	29 %	0	0 %	14
Election du réviseur	3	75 %	1	25 %	0	0 %	4
Election représentant indépendant	3	100 %	0	0 %	0	0 %	3
Augmentation de capital	1	10 %	9	90 %	0	0 %	10
Structure du capital	1	100 %	0	0 %	0	0 %	1
Modifications statuts	7	50 %	7	50 %	0	0 %	14
Fusions acquisitions et relocalisations	4	67 %	2	33 %	0	0 %	6
Résolutions d'actionnaires non liées au climat	0	0 %	1	100 %	0	0 %	1
Autres thèmes	5	100 %	0	0 %	0	0 %	5



2. Résumé des positions de vote

Type d'assemblée générale

AGO Assemblée générale ordinaire

AGE Assemblée générale extraordinaire

MIX Assemblée générale mixte

Vote

✓ Pour

Partiellement pour

X Contre

Abstention

port annuel
port de durabilité
port climatique et stratégie climatique
ctation du résultat
port de rémunération (consultatif)
ıtant rémunérations CA
ıtant rémunérations DG
harge
tions du CA
tions comité de rémunération
tion du réviseur
tion représentant indépendant
mentation de capital
uction de capital
cture du capital
lifications statuts
ions acquisitions et relocalisations
olutions d'actionnaires liées au climat
olutions d'actionnaires non liées au climat
es thèmes

	Société	Date	Туре	Rappo	Rappo	Rappo	Affect	Rappo	Monta	Monta	Décha	Electi	Electi	Electi	Electi	Augm	Réduc	Struct	Modif	Fusio	Résol	Résol	Autre	Point(s) refusé(s)
1	Addex Therapeutics	19.12.2023	AGE													×								1.1 / 1.2
2	ams-Osram	20.10.2023	AGE									~				X								1
3	Avolta	03.11.2023	AGE																~					
4	Barry Callebaut	06.12.2023	AGO	~			~	×	×	X	~	~	•	~	~				•				~	1.2 / 4.4.2 / 5.1 / 5.2 / 5.3 / 6
5	Crealogix	25.10.2023	AGO	~			*	*	×	~	*	•		*	*	×			×					4.1.a / 4.1.b / 4.2 / 4.3.a / 5.1 6.1 / 6.2
6	dormakaba	05.10.2023	AGO	~			~	~	~	~	~	~	~	X	~	×			•					6 / 9.1 / 9.2 / 9.3
7	Evolva	21.12.2023	AGE													X			~	•				1/2/3
8	One Swiss Bank	16.11.2023	AGE				~															×		1
9	Schaffner	07.12.2023	AGE						×		~	~	~							~				3
10	StarragTornos Group	29.11.2023	AGE						×	X		•				•			•	~				3 / 4.2 / 4.3 / 5.1.1 / 6.1 / 6.2
11	Talenthouse	06.12.2023	AGE									×	×	~		×		*	•					1.1 / 1.2.1 / 1.2.2 / 3 / 3.1.1.a 3.1.2.a / 3.1.2.b / 3.1.4.a / 3.1.4.b
12	Tornos	30.11.2023	AGE																	~				
13	Varia US Properties	03.11.2023	AGE				~																	



3. Analyses par société

Addex Therapeutics

Assemblée générale extraordinaire du 19.12.2023

Vote exécuté par Ethos 05.12.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.1	Modification des statuts : Augmentation de la marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	• CONTRE	L'autorisation permet une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription de plus de 10% du capital déjà émis L'autorisation permet une augmentation de capital de plus de 20% du capital déjà émis. Les caractéristiques principales d'un plan de participation dont le financement pourrait être assuré par la marge de fluctuation, ne sont pas conformes aux lignes directrices d'Ethos. La dilution due aux augmentations de capital sans droits préférentiels de souscription des trois dernières années est excessive.	
1.2	Modification des statuts : Augmentation du capital conditionnel	POUR	CONTRE	• CONTRE	L'autorisation d'augmenter le capital, à but général de financement sans droit préférentiel de souscription, dépasse 10% du capital déjà émis. La dilution due aux augmentations de capital sans droits préférentiels de souscription des trois dernières années est excessive. La structure du plan de participation dont le financement doit être assuré par l'émission d'actions n'est pas conforme aux lignes directrices d'Ethos.	



ams-Osram

Assemblée générale extraordinaire du 20.10.2023

Vote exécuté par Ethos 04.10.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
	Contexte de l'assemblée générale extraordinaire	SANS VOTE	SANS VOTE	SANS VOTE		
1	Augmentation ordinaire de capital	POUR	CONTRE	• CONTRE	L'information fournie aux actionnaires pour évaluer les modalités, les conditions ou le but poursuivi de l'augmentation de capital est insuffisante.	✓ 87 %
2	Election de M. Arunjai Mittal au conseil de surveillance	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %



Avolta

Assemblée générale extraordinaire du 03.11.2023

Vote exécuté par Ethos 19.10.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
	Modification des statuts : Nom de l'entreprise	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %



Barry Callebaut

Assemblée générale ordinaire du 06.12.2023

Vote exécuté par Ethos 22.11.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.1	Approbation du rapport annuel	POUR	POUR	POUR		
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	CONTRE	• CONTRE	La transparence du rapport de rémunération est insuffisante. Le lien entre rémunération et performance n'est pas démontré. La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	
1.3	Approbation des comptes consolidés et des comptes annuels	POUR	POUR	POUR		
2	Décision sur l'emploi du bénéfice et sur le dividende	POUR	POUR	POUR		
3	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	POUR	POUR		
4.1	Elections au conseil d'administration					
4.1.1	Réélection de M. Patrick De Maeseneire	POUR	POUR	POUR		
4.1.2	Réélection de Dr. iur. Markus R. Neuhaus	POUR	POUR	POUR		
4.1.3	Réélection de M. Fernando Aguirre	POUR	POUR	POUR		
4.1.4	Réélection de M. Nicolas Jacobs	POUR	POUR	POUR		
4.1.5	Réélection de M. Timothy Minges	POUR	POUR	POUR		
4.1.6	Réélection de M. Antoine de Saint-Affrique	POUR	POUR	POUR		
4.1.7	Réélection de Mme Yen Yen Tan	POUR	POUR	POUR		
4.1.8	Réélection de M. Thomas Intrator	POUR	POUR	POUR		
4.2	Election de M. Mauricio Graber	POUR	POUR	POUR		
4.3	Réélection de M. Patrick De Maeseneire en tant que président du conseil d'administration	POUR	POUR	POUR		
4.4	Elections au comité de rémunération					
4.4.1	Réélection de M. Fernando Aguirre au comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		
4.4.2	Réélection de M. Antoine de Saint-Affrique au comité de rémunération	POUR	CONTRE	• CONTRE	Il exerce un nombre excessif de mandats.	
4.4.3	Réélection de Mme Yen Yen Tan au comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		
4.4.4	Election de M. Mauricio Graber au comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		
4.5	Réélection de Anwaltskanzlei Keller en tant que représentant indépendant	POUR	POUR	POUR		
4.6	Réélection de KPMG en tant qu'organe de révision	POUR	POUR	POUR		



N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résulta
5	Votes contraignants sur la rémunération du conseil d'administration et de la direction générale					
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	• CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	• CONTRE	La rémunération fixe du CEO est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	
					La hausse proposée par rapport à l'année précédente est excessive et non justifiée.	
5.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	• CONTRE	Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale.	
					Les attributions passées ne permettent pas de confirmer le lien entre rémunération et performance.	
					Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	
6	Modification des statuts					
6.1	Modification des statuts : But social	POUR	POUR	POUR		
6.2	Modification des statuts : registre des actions et actionnaires fiduciaires	POUR	POUR	POUR		
6.3	Modification des statuts : Assemblée générale	POUR	POUR	POUR		
6.4	Modification des statuts : Assemblée générale virtuelle	POUR	CONTRE	• CONTRE	La modification permet la tenue d'assemblées uniquement virtuelles sans justification adéquate.	
6.5	Modification des statuts : Conseil d'administration	POUR	POUR	POUR		
6.6	Modification des statuts : Mandats et contrats de travail	POUR	POUR	POUR		
.7	Modification des statuts : Annonces	POUR	POUR	POUR		



Crealogix

Assemblée générale ordinaire du 25.10.2023

Vote exécuté par Ethos 12.10.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1	Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
2	Décision sur l'emploi du bénéfice	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
3	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
4.1	Elections au conseil d'administration					
4.1.a	Réélection de M. Bruno Richle	POUR	CONTRE	• CONTRE	Il est président du comité de nomination et la composition du conseil est insatisfaisante.	✔ 98 %
4.1.b	Réélection de Dr. Richard Dratva	POUR	CONTRE	• CONTRE	Il exerce des fonctions opérationnelles de façon permanente.	✓ 99 %
4.1.c	Réélection de M. Ralph Mogicato	POUR	POUR	POUR		✓ 98 %
4.1.d	Réélection de M. Rudolf Noser	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
4.1.e	Réélection de M. Jörg Zulauf	POUR	POUR	POUR		✓ 98 %
4.2	Réélection de M. Bruno Richle en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	• CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Richle au sein du conseil d'administration, son élection en tant que président ne peut pas être approuvée.	✓ 98 %
4.3	Elections au comité de nomination et rémunération					
4.3.a	Réélection de M. Bruno Richle au comité de nomination et rémunération	POUR	CONTRE	• CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Richle au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓ 98 %
4.3.b	Réélection de M. Jörg Zulauf au comité de nomination et rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 98 %
4.4	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	POUR	POUR		✔ 99 %
4.5	Réélection de Dr. Marc Russenberger en tant que représentant indépendant	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
5	Votes sur la rémunération du conseil d'administration et de la direction générale et sur le rapport de rémunération					
5.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	• CONTRE	La rémunération du président du conseil peut être significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 95 %
5.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	POUR	POUR		✓ 95 %
5.3	Vote contraignant prospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	POUR	POUR		✔ 95 %
5.4	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %



N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.1	Modifications des statuts dans le cadre de la révision du droit des sociétés	POUR	CONTRE	• CONTRE	Plusieurs modifications statutaires sont présentées au vote de manière groupée et les modifications avec une incidence négative sont prépondérantes. La modification permet la tenue d'assemblées uniquement virtuelles sans justification adéquate.	✔ 98 %
6.2	Création d'une marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	• CONTRE	L'autorisation permet une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription de plus de 10% du capital déjà émis L'autorisation permet une réduction du capital de plus de 5% du capital sans justification adéquate.	✓ 98 %



dormakaba

Assemblée générale ordinaire du 05.10.2023

Vote exécuté par Ethos 21.09.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.1	Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 85 %
2	Décision sur l'emploi du bénéfice et sur le dividende	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
3	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
4	Elections au conseil d'administration					
4.1	Réélection de Dr. Svein Richard Brandtzæg en tant que membre et président du conseil d'administration	POUR	POUR	POUR		✓ 95 %
4.2	Réélection de M. Thomas Aebischer	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
4.3	Réélection de M. Jens Birgersson	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
4.4	Réélection de Dr. rer. pol. Stephanie Brecht-Bergen	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
4.5	Réélection de Dr. iur. Hans Gummert	POUR	POUR	POUR		✓ 98 %
4.6	Réélection de Dr. John Liu	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
4.7	Réélection de M. Kenneth Lochiatto	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
4.8	Réélection de M. Michael Regelski	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
4.9	Election de Mme Ines Pöschel	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
4.10	Election de M. Till Reuter	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
5	Elections au comité de nomination et rémunération					
5.1	Réélection de Dr. Svein Richard Brandtzæg au comité de nomination et rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 84 %
5.2	Réélection de Dr. rer. pol. Stephanie Brecht-Bergen au comité de nomination et rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 93 %
5.3	Réélection de M. Kenneth Lochiatto au comité de nomination et rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 96 %
5.4	Election de Mme Ines Pöschel au comité de nomination et rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
6	Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant qu'organe de révision	POUR	CONTRE	• CONTRE	La durée du mandat de la société de révision est de 116 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.	✓ 93 %
7	Réélection de Anwaltskanzlei Keller en tant que représentant indépendant	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
8.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	POUR	POUR		✓ 98 %
8.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	POUR	POUR		✓ 98 %



N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
9	Modification des statuts					
9.1	Création d'une marge de fluctuation du capital	POUR	CONTRE	• CONTRE	L'autorisation permet une réduction du capital de plus de 5% du capital sans justification adéquate.	✔ 95 %
9.2	Modification des statuts : assemblée générale et communication avec les actionnaires	POUR	CONTRE	• CONTRE	La modification permet la tenue d'assemblées uniquement virtuelles sans justification adéquate.	✓ 79 %
9.3	Modification des statuts : rémuneration et mandats	POUR	CONTRE	• CONTRE	Plusieurs modifications statutaires sont présentées au vote de manière groupée et les modifications avec une incidence négative sont prépondérantes.	✓ 96 %
9.4	Modification des statuts : autres modifications	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %



Evolva

Assemblée générale extraordinaire du 21.12.2023

Vote exécuté par Ethos 11.12.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1	Approbation de la vente d'Evolva AG	POUR	CONTRE	• CONTRE	L'information disponible concernant la transaction est insuffisante pour prendre une décision.	91 %
2	Augmentation du capital conditionnel réservé aux employés	POUR	CONTRE	• CONTRE	L'information fournie aux actionnaires pour évaluer les modalités, les conditions ou le but poursuivi de l'augmentation de capital est insuffisante.	77 %
3	Dissolution d'Evolva Holding	POUR	CONTRE	• CONTRE	L'information disponible concernant la transaction est insuffisante pour prendre une décision.	90 %
4.1	Nomination de M. Stephan Schindler en tant que liquidateur	POUR	POUR	POUR		92 %
4.2	Nommer M. Beat In-Albon comme liquidateur	POUR	POUR	POUR		92 %
5	Décotation des actions de la société de la SIX Swiss Exchange	POUR	POUR	POUR		91 %



One Swiss Bank

Assemblée générale extraordinaire du 16.11.2023

Vote exécuté par Ethos 02.11.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
	Contexte de l'assemblée générale extraordinaire					
1	Résolution d'actionnaire: approbation de la décotation des actions de la SIX Swiss Exchange	PAS DE RECOMMAND.	CONTRE	• CONTRE	Ethos a des préoccupations concernant la proposition de HPF de décoter les actions sans lancer une offre publique d'achat qui permettrait un traitement équitable des actionnaires minoritaires.	✓ 99 %
2	Approbation d'un dividende extraordinaire	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %



Schaffner

Assemblée générale extraordinaire du 07.12.2023

Vote exécuté par Ethos 23.11.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	POUR	POUR		
2.1	Elections au conseil d'administration					
2.1.a	Election de M. Harold G. Barksdale	POUR	POUR	POUR		
2.1.b	Election de M. Jörg Casparis	POUR	POUR	POUR		
2.1.c	Election de M. Christian Schmidt	POUR	POUR	POUR		
2.2	Election de M. Harold G. Barksdale en tant que président du conseil d'administration	POUR	POUR	POUR		
2.3	Elections au comité de rémunération					
2.3.a	Election de M. Jörg Casparis au comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		
2.3.b	Election de M. Christian Schmidt au comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		
3	Approbation de l'augmentation de la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	• CONTRE	L'information fournie est insuffisant	e.
4	Approbation de la décotation des actions de la SIX Swiss Exchange	POUR	POUR	POUR		



StarragTornos Group

Assemblée générale extraordinaire du 29.11.2023

Vote exécuté par Ethos 14.11.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1	Fusion avec Tornos Holding AG	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
2	Augmentation ordinaire du capital-actions	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
3	Création d'un capital conditionnel réservé aux employés	POUR	CONTRE	• CONTRE	La structure du plan de participation dont le financement doit être assuré par l'émission d'actions n'est pas conforme aux lignes directrices d'Ethos.	✓ 95 %
4	Modification des statuts					
4.1	Modification des statuts : changement de la raison sociale	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
4.2	Modification des statuts : nombre d'administrateurs	POUR	CONTRE	• CONTRE	La disposition relative à la taille du conseil d'administration devrait garantir un minimum de 4 administrateurs et inclure une limite supérieure.	✔ 96 %
4.3	Modification des statuts : augmentation du nombre de mandats externes	POUR	CONTRE	• CONTRE	Le nombre maximal de mandats proposé est considéré comme excessif.	✔ 94 %
5	Elections au conseil d'administration					
5.1.1	Election de M. François Frôté	POUR	CONTRE	• CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important) et l'indépendance du conseil est insuffisante (25.0%).	✔ 86 %
					Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	
5.1.2	Election de M. Michel Rollier	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
5.1.3	Election de M. Till Fust	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
6.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration (montant additionnel)	POUR	CONTRE	• CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés comparables.	✓ 95 %
					Les administrateurs non exécutifs reçoivent des options.	
6.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale (montant additionnel)	POUR	CONTRE	• CONTRE	Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par des sociétés comparables.	✔ 94 %



Talenthouse

Assemblée générale extraordinaire du 06.12.2023

Vote exécuté par Ethos 23.11.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.1	Réduction du capital par réduction de la valeur nominale et augmentation de capital simultanée	POUR	CONTRE	• CONTRE	La dilution potentielle est excessive.	✓
1.2.1	Création d'une marge de fluctuation du capital (résolution conditionnelle)	POUR	CONTRE	• CONTRE	L'autorisation permet une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription de plus de 10% du capital déjà émis	~
1.2.2	Modification des statuts (résolution conditionnelle): capital conditionnel	POUR	CONTRE	• CONTRE	La modification a une incidence négative sur les droits ou les intérêts de tous ou d'une partie des actionnaires.	~
2	Création de bons de jouissance (résolution conditionnelle)	POUR	POUR	POUR		✓
3.1	Elections au conseil d'administration					
3.1.1.a	Election de Dr. Wolfgang Stemme	POUR	CONTRE	• CONTRE	Il n'est pas indépendant et l'indépendance du conseil est insuffisante (0.0%).	✓
3.1.2.a	Réélection de M. Roman Scharf	POUR	CONTRE	• CONTRE	Il n'est pas indépendant et l'indépendance du conseil est insuffisante (0.0%).	✓
3.1.2.b	Réélection de M. Michael Wachsler-Markowitsch	POUR	CONTRE	• CONTRE	Il n'est pas indépendant et l'indépendance du conseil est insuffisante (0.0%).	*
3.1.3	Réélection de M. Roman Scharf en tant que président du conseil d'administration	POUR	CONTRE	• CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Scharf au sein du conseil d'administration, son élection en tant que président ne peut pas être approuvée.	
3.1.4	Elections au comité de rémunération					
3.1.4.a	Election de Dr. Wolfgang Stemme au comité de rémunération	POUR	CONTRE	• CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de Dr. Stemme au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	
3.1.4.b	Election de M. Michael Wachsler-Markowitsch au comité de rémunération	POUR	CONTRE	• CONTRE	Comme Ethos ne peut pas approuver l'élection de M. Wachsler-Markowitsch au sein du conseil d'administration, son élection au comité ne peut pas être approuvée.	✓
3.2	Election de Balmer-Etienne AG en tant qu'organe de révision	POUR	POUR	POUR		*
4	Modification des statuts: changement	POUR	POUR	POUR		~



Tornos

Assemblée générale extraordinaire du 30.11.2023

Vote exécuté par Ethos 14.11.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1	Mot de bienvenue du président	SANS VOTE	SANS VOTE	SANS VOTE		
2	Fusion avec Starrag Group AG	POUR	POUR	POUR		~



Varia US Properties

Assemblée générale extraordinaire du 03.11.2023

Vote exécuté par Ethos 23.10.2023

N°	Ordre du jour	Conseil d'admin.	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1	Approbation de la distribution d'un dividende extraordinaire	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %